

Aux habitants de l'allée des Charmes

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Quelques riverains de votre rue m'ont manifesté leur sentiment d'insécurité dû au passage de véhicules déboulant fréquemment dans l'allée des Charmes à vitesse excessive.

J'ai évidemment pris très au sérieux cette communication et, lors de la séance du Conseil communal du 24 avril 2007 j'ai interpellé officiellement nos mandataires communaux.

Dès lors, je peux vous confirmer que des mesures ont été approuvées à l'unanimité et seront exécutées prochainement.

A savoir :

- ⇒ Le placement d'un analyseur de trafic
- ⇒ L'essai d'une zone 30 durant les vacances scolaires
- ⇒ L'installation de chicanes mobiles. Les emplacements seront choisis sur le conseil du service de Police.

Le choix définitif sera approuvé ultérieurement par le Conseil communal après des essais concluants.

Je reste évidemment attentif à la réalisation de ces projets et je suis à votre écoute pour d'éventuelles remarques que vous souhaiterez formuler.

Je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à mon dévouement pour notre commune.

Marc Pirard

Conseiller communal (groupe EPAM-ECOLO)
4 rue du bosquet Ambresin 081.85.62.06
marc.pirard@wasseiges.net

Extrait de la lettre envoyée au Collège

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal, je vous prie de bien vouloir inscrire le point suivant :

2-Essais de ralentisseurs - installation de chicanes dans l'allée des Charmes à Ambresin.

Le collège actuel est opposé à la création d'un plan de mobilité et doit donc par conséquent répondre ponctuellement à des problèmes d'insécurité routière.

L'allée des charmes à Ambresin, telle une rectiligne, incite les chauffeurs de voitures, camions, motos et tracteurs, à l'excès de vitesse.

Photos allée des Charmes à Ambresin

Vue de la rue de la Forge



Vue de la rue du Soleil



Le constat d'insécurité est tellement important, ils souhaiteraient voir pour le moins la pose de chicanes mobiles permettant d'évaluer l'éventuelle efficacité de ralentisseurs et ainsi pour l'avenir, juger de l'opportunité d'un choix approprié et souhaitons le, définitif.

Par ailleurs, les nouvelles constructions projetées dans cette rue ainsi que la présence d'une salle de fêtes devraient également vous inciter à réagir dans le sens de ma proposition.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes salutations.

Marc PIRARD
Conseiller communal - Groupe EPAM-ECOLO